

Universitätsbibliothek Paderborn

Reflexions, Sentences, Ou Maximes Royales & Politiques

Nieremberg, Juan Eusebio Amsterdam, 1671

LXV.

urn:nbn:de:hbz:466:1-11356

II2 Reflexions, ou Maximes

LXV.

Le meilleur usage de la puissance & de l'authorité souver raine, consiste à n'en user que fort sobrement. Quand on veut luy donner toute l'étenduë qu'elle peut avoir, il s'y rencontre toûjours de l'excés, de l'abus, & du déreglement, nommément dans l'imposition des tailles & des autres subsides; je sçay que le Prince a droit de les exiger sans attendre le consentement ou l'agréement des peuples; mais à n'en point mentir, il y auroit quelque chose d'irregulier en son procedé, s'il vouloit user de son droit d'une maniere trop haute, & sans

Royales & Politiques. 113 examiner auparavant ce qu'il peut raisonnablement demander à ses sujets; de vray; puis qu'il est libre au Souverain de representer les besoins & les necessitez de son Estat & de sa maison; il semble par la même raison, qu'il doit estre permis aux sujets de regarder ce qu'ils ont de bien, & de voir ce qu'ils peuvent accorder à leur Prince. Il ne faut pas, quand on exempte quelqu'un des imposts, des subsides & des charges onereuses à tout le public, que d'autres en souffrent; au contraire, j'estime qu'il est bien plus à propos de comprendre un fort grand nombre de personnes dans les impositions ordinai-

114 Reflexions, ou Maximes naires, & de ne les pas beaucoup charger, que de ne s'arrester qu'à certaines gens que l'on incommodera extraordinairement en exigeant d'eux une grosse somme d'argent. Pour parler sincerement des imposts & des subsides, il faut dire que les moins frequens & les plus legers, font les meilleurs; & quand on se trouve effectivement dans le besoin, il faut employer toutes sortes de moyens avant que de venirà celuy-cy, qui doit toûjours estre le dernier, & duquel on ne doit se servir qu'avec beaucoup de precaution & de retenuë.

LXVI.